



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
18 mai 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 6125<sup>e</sup> séance, le 15 mai 2009, la question intitulée « La situation en Somalie », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réitère ses précédentes résolutions et les déclarations de son président concernant la Somalie, en particulier sa résolution 1863 (2009) dans laquelle il réaffirmait que l'Accord de paix de Djibouti constituait la base d'un règlement durable du conflit en Somalie.

Le Conseil réaffirme son appui au Gouvernement fédéral de transition, dans lequel il voit l'autorité légitime de la Somalie en vertu de la Charte fédérale de transition, et condamne la récente reprise des combats dirigée par al-Shabaab et d'autres extrémistes, qui constitue une tentative de renversement de l'autorité légitime par la force. Il exige des groupes d'opposition qu'ils mettent immédiatement fin à leur offensive, déposent les armes, renoncent à la violence et participent aux efforts de réconciliation.

Le Conseil prie instamment la communauté internationale d'accorder son plein appui au Gouvernement fédéral de transition afin de renforcer la Force nationale de sécurité et la Force de police somalienne, réaffirme son appui à l'AMISOM, exprime sa reconnaissance aux Gouvernements du Burundi et de l'Ouganda, pays fournisseurs de contingents, pour leur contribution et condamne toute hostilité envers la Mission.

Le Conseil se déclare préoccupé par les pertes en vies humaines et l'aggravation de la situation humanitaire qui découlent de la reprise des combats, et appelle toutes les parties à s'acquitter des obligations que leur impose le droit international humanitaire en particulier celle de respecter la sécurité des civils, des travailleurs humanitaires et du personnel de l'AMISOM.

Le Conseil se déclare également préoccupé par les informations selon lesquelles l'Érythrée aurait fourni des armes aux opposants au Gouvernement fédéral de transition de la Somalie, en violation de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU, et prie le Groupe de contrôle sur la Somalie de mener une enquête sur ce sujet.

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.



Le Conseil réaffirme son appui au processus politique exposé dans la Charte fédérale de transition, qui fournit un cadre pour un règlement politique durable de la situation en Somalie. Les tentatives actuelles pour prendre le pouvoir par la force ne peuvent que retarder le processus politique et prolonger les souffrances du peuple somalien. »

---